

Les renouées asiatiques

Fallopia spp.

Les renouées asiatiques ont été introduites délibérément en Belgique 1888 pour l'ornement. Trois espèces sont principalement présentes sur le territoire belge : la renouée du Japon (origine: Japon, Taiwan et nord de la Chine), la renouée de Sakhaline (orig. île de Sakhaline au nord du Japon) et leur hybride. Ces espèces vivaces, pouvant atteindre 4 m de haut, se reproduisent principalement par voie végétative par dispersion de leurs rhizomes (tiges souterraines de réserve). Ces rhizomes, une fois installés, forment des clones de grande taille densément fournies en tiges. Ces espèces ont un impact avéré sur les propriétés des écosystèmes, sur la flore et la faune indigènes, et également sur l'érosion des berges.

Gestion des invasives

Comment les reconnaître ...

Feuilles **basales** à limbe cordé à la base, > à 25 cm de long pour la **renouée de Sakhaline** ; à limbe tronqué droit à la base, < à 17 cm de long pour la **renouée du Japon**, morphologie intermédiaire pour l'**hybride**



Tiges creuses, souvent tachetées de rouge et constituées de nœuds bien visibles (rappelant le bambou)

Et les plantules...



Plantules peu voire non-observées en Belgique (ci-contre: plantule issue de tests en chambre conditionnée). Premières feuilles de forme ovale à triangulaire.



Pour plus de conseils et informations, consulter: <http://www.fsagx.ac.be/ec/gestioninvasives/pages/Doc-dispo.htm>

Fleurs blanc verdâtre disposées en panicule disposées à l'aisselle des feuilles, fruit sec ailé (ancienne enveloppe florale)



Rhizome volumineux et lignifié pouvant être profondément ancré dans le sol (généralement entre 3 et 7 m de profondeur).



Comment les gérer ...



La gestion mécanique est longue et relativement coûteuse. Il est donc important d'estimer la nécessité de gérer ou non un clone de renouée asiatique. Pour pallier à ce problème, un système de cotation a été mis au point afin de donner un ordre de priorité des gestions.

✓ Gérer sur une zone tampon de 5 à 7 m en tous sens au-delà du clone visible. Les rhizomes peuvent avoir une capacité à se développer latéralement sur plus de 1 m par année.

✓ Si une gestion mécanique est réalisée, rassembler les résidus de gestion (tiges sans rhizomes) en tas sur milieu ouvert et hors zone inondable. Retourner le tas 1 mois plus tard pour un séchage rapide et éviter toutes reprises de rhizome au niveau des nœuds. Brûler si nécessaire.

✗ Ne pas planter, semer ni distribuer. Planter volontairement un rhizome de renouées asiatiques peut occasionner de gros dommages. Ces rhizomes ont, par exemple, la capacité de se loger dans le moindre interstice (rochers, murs, etc.).

✗ Ne pas jeter les résidus de gestion sur milieu fermé ni dans le cours d'eau

✗ Ne pas déplacer les terres contaminées. Quelques grammes de rhizomes suffisent pour générer un nouvel individu.